

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 mars 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 mars 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la huitième session de la Commission frontalière mixte de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 12 au 14 mars 2019, et les résolutions adoptées à cette occasion (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**



**Annexe à la lettre datée du 25 mars 2019 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport de la huitième session de la Commission frontalière
mixte et résolutions adoptées à cette occasion**

Addis-Abeba, République fédérale démocratique d'Éthiopie

Du 12 au 14 mars 2019

1. Introduction

- 1.1 La Commission frontalière mixte de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud a tenu sa huitième session du 12 au 14 mars 2019 à Addis-Abeba. M. Wek Mamer Kuol, Coprésident sud-soudanais par intérim, était à la tête de la délégation sud-soudanaise. Le Président de la session, M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo, était à la tête de la délégation soudanaise.
- 1.2 Les représentants suivants du Programme frontière de l'Union africaine étaient présents : M. Grant Bowers, M. David Habwe, M. Zabron Masele et M. Danny Mubanga.

2. Présence

2.1 Liste des représentants soudanais et sud-soudanais présents à la huitième session de la Commission frontalière mixte :

2.1.1 Délégation sud-soudanaise :

- | | | |
|----|--------------------------------|--|
| 1. | M. Wek Mamer Kuol | Coprésident par intérim |
| 2. | M. James Janthana Bango Tukari | Membre de la Commission |
| 3. | M. Gabriel Isaac Awow | Membre de la Commission |
| 4. | M. Oliver Marco Remego | Membre de la Commission |
| 5. | M. William Lochi M. Lobitomoi | Secrétariat de la Commission |
| 6. | M. Darious Garang Wol | Coprésident du Comité mixte de démarcation |
| 7. | M. James Laa Ajarial Dengmaker | Membre de la Commission |
| 8. | M. Francis Oliver Kenyi | Médias |
| 9. | M. Michael Aluong Aduot | Médias |

2.1.2 Délégation soudanaise :

- | | | |
|----|--|-------------------------|
| 1. | M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo | Coprésident |
| 2. | M. Abdelnasser Abdelgadir Bahi Mahgoub | Membre de la Commission |
| 3. | M. Mohamed Babikir Abdalbagi Teirab | Membre de la Commission |
| 4. | M. Awadelkarim Elrayah Balla Moussa | Membre de la Commission |
| 5. | M. Abutalib Elshiekh Elnour Mohammed | Membre de la Commission |

6.	Le général de division Hozyfa Abdelmalik Ahmed Elsheikh	Membre de la Commission
7.	Le général de division ElAmin Mohamed Banaga	Coprésident du Comité mixte de démarcation
8.	M. Abdalla Elsadig Ali	Expert
9.	M. Elsadig Suliman Mohamed Ali	Membre du Comité mixte de démarcation
10.	M. Fadl Almula Abdala Ahmed	Secrétariat

3. Observations liminaires

3.1 M. Admore Kambudzi, Directeur par intérim du Département paix et sécurité, a formulé des observations au nom de la Commission de l'Union africaine.

3.2 M. Wek Mamer Kuol, Coprésident sud-soudanais par intérim de la Commission, a formulé des observations au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud.

3.3 M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo, Coprésident soudanais de la Commission, a formulé des observations au nom du Gouvernement de la République du Soudan.

4. Ordre du jour de la session

4.1 L'ordre du jour ci-après a été adopté à la huitième session de la Commission frontalière mixte :

- a) Séance d'ouverture de la huitième session de la Commission frontalière mixte ;
- b) Présentation du rapport de la dixième session du Comité mixte de démarcation par les coprésidents ;
- c) Examen du rapport du Comité mixte de démarcation par la Commission frontalière mixte ;
- d) Date et lieu des prochaines sessions du Comité mixte de démarcation et de la Commission frontalière mixte ;
- e) Questions diverses ;
- f) Adoption du rapport et des résolutions de la Commission frontalière mixte ;
- g) Clôture de la huitième session de la Commission frontalière mixte.

5. Présentation du rapport de la dixième session du Comité mixte de démarcation

5.1 Après la présentation du rapport et l'examen du rapport du Comité mixte de démarcation à la huitième session de la Commission frontalière mixte, celle-ci a constitué, le 12 mars 2019, la Sous-Commission chargée d'évaluer et d'examiner le rapport du Comité mixte de démarcation, de proposer la ligne d'action à suivre et de présenter ses conclusions à la session de la Commission.

5.2 À l'issue de ses travaux, la Sous-Commission a présenté à la session de la Commission des observations et recommandations concernant le rapport du Comité mixte de démarcation, qui a été adopté, moyennant modifications.

6. Observations

6.1 La session de la Commission frontalière mixte a adopté, moyennant modifications, les observations suivantes formulées à l'issue de l'examen du rapport du Comité mixte de démarcation sur les travaux de sa dixième session, tenue à Djouba.

6.1.1 Le rapport du Comité mixte de démarcation, incomplet, ne permet pas de procéder à la démarcation de sections convenues de la frontière.

6.1.2 Pour que la résolution n° 5.1.1 puisse être mise en œuvre, le Comité doit établir et soumettre à la Commission, pour approbation, un document sur la délimitation de la frontière établi à partir des travaux du Comité spécial et des sections convenues des frontières, reconnues ou non.

6.1.3 La Commission a fait observer que, dans son rapport, le Comité n'incluait pas la mise en œuvre de la résolution n°5.1.2 de la Commission.

6.1.4 Le budget établi par le Comité mixte de démarcation et le rapport en annexe du Sous-Comité ne peuvent être mis en œuvre sans un plan de travail portant sur le processus de démarcation.

7. Résolutions

7.1 Après ses délibérations et l'adoption du rapport de la Sous-Commission, la Commission a décidé :

7.1.1 D'intégrer dans le document sur la délimitation des frontières convenues, reconnues ou non, de la ligne de démarcation dans les trois secteurs (est, centre et ouest) une description, des cartes – originales ou certifiées conformes –, des documents juridiques, des références et toutes autres résolutions pertinentes.

7.1.2 De charger le Comité mixte de démarcation de présenter des cartes de délimitation et de démarcation très précises indiquant les coordonnées complètes de la ligne de démarcation convenue.

7.1.3 De charger le Comité d'élaborer un plan de travail détaillé, puis d'établir un budget pour la frontière convenue dans les trois secteurs, y compris pour la reconnaissance et la démarcation, à partir d'un document sur la délimitation de la frontière qu'elle aurait approuvé.

7.1.4 De charger le Comité d'établir et de lui soumettre une description détaillée de la délimitation des zones litigieuses et revendiquées, conformément à la résolution n° 5.1.2 qu'elle a adoptée à sa septième session.

7.1.5 De charger le Comité d'appliquer ses directives dans la lettre et dans l'esprit.

7.1.6 De charger le Comité de lancer et d'établir un projet de programme de sensibilisation.

7.1.7 De surveiller l'ouverture et l'utilisation du compte séquestre.

8. Date et lieu des prochaines sessions du Comité mixte de démarcation et de la Commission frontalière mixte

8.1 Pendant la session, il a été décidé de convoquer deux autres sessions du Comité, comme suit :

8.1.1 Une première, qui se tiendra **du 23 au 29 avril 2019**, à Khartoum.

8.1.2 Une seconde, qui aura lieu **du 10 au 16 juin 2019**, à Djouba.

8.2 La prochaine session de la Commission, à laquelle participeront les coprésidents du Comité et deux autres membres du Comité, se tiendra **du 15 au 21 juillet 2019**, à Addis-Abeba.

8.3. La Commission demande au Programme frontière de l'Union africaine d'appuyer et de faciliter la tenue de ces sessions.

Fait à Addis-Abeba, le 14 mars 2019.

Wek Mamer Kuol

Coprésident par intérim de la Commission
frontalière mixte

Gouvernement de la République du Soudan du
Sud

Muaz Ahmed Mohamed Tungo

Coprésident du Comité mixte de
démarcation

Gouvernement de la République du Soudan
du Sud
